

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

**Dix-neuvième session
(16-19 mai 2016)**



Nations Unies • New York, 2016



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa dix-neuvième session	4
II. Débat plénier de haut niveau	10
A. Ouverture de la session	10
B. Présentation des rapports sur l'application	10
C. Débat	10
III. Débat thématique sur la contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	18
IV. Rapport du Groupe de travail	27
V. Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité	28
VI. Questions diverses	29
VII. Adoption du rapport	30
VIII. Clôture de la session	31
IX. Questions d'organisation	32
A. Date et lieu de la session	32
B. Participation	32
C. Élection du Bureau	32
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	33
 Annexes	
I. Liste des participants à la dix-neuvième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	34
II. Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était saisi à sa dix-neuvième session	37

Chapitre I

Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa dix-neuvième session

1. À sa dix-neuvième session, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a adopté les décisions suivantes :

Décision 19/1 Coopération Sud-Sud

Le Comité de haut niveau,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 33/134, en date du 19 décembre 1978, dans laquelle l'Assemblée générale a fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement¹,

Réaffirmant également les dispositions du document final de Nairobi, adopté à l'issue de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi du 1er au 3 décembre 2009, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 64/222 du 21 décembre 2009²,

Rappelant ses décisions 18/1 et 18/IM/1³, ainsi que la résolution 70/222 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2015,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle l'Assemblée a adopté une série complète d'objectifs et de cibles de développement durable à caractère universel, ambitieux, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et affirmé qu'elle s'engageait à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considérait que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constituait le plus grand défi auquel l'humanité devait faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle était attachée à assurer le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée, en tirant parti des avancées obtenues en lien avec les objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant également les dispositions de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui soutient et complète ce Programme, qui contribue à donner corps à ses moyens de mise en œuvre grâce à des politiques et à des mesures concrètes et qui confirme la

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

² Résolution 64/222 de l'Assemblée générale, annexe.

³ SSC/18/IM/2, chap. I.

ferme détermination de la communauté internationale à faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Réaffirmant en outre que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement et qu'elle ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud mais la complète, conscient que cette forme de coopération gagne en importance et qu'elle a sa propre histoire et ses particularités, soulignant qu'elle devrait être conçue comme une manifestation de solidarité entre peuples et pays du Sud, fondée sur leurs expériences et objectifs communs, et rappelant qu'elle devrait continuer d'être régie par les principes du respect de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de l'absence de conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel,

Réaffirmant que la coopération Sud-Sud contribue de plus en plus à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, encourageant les pays en développement à intensifier volontairement leurs efforts pour renforcer cette coopération et à continuer d'améliorer son efficacité sur le plan du développement, conformément aux dispositions du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, et prenant l'engagement de renforcer la coopération triangulaire afin de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement,

Prenant note du rapport dans lequel le Secrétaire général a présenté une proposition détaillée de mesures concrètes permettant de renforcer le rôle et l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les principales mesures prises pour améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud⁴,

Prenant note également du rapport de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud⁵ et prenant note en outre du plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire⁶,

1. *Souligne* que le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud est un organe intergouvernemental clef dans le système des Nations Unies pour ce qui est d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis à l'échelle mondiale et à l'échelle du système en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, et en matière d'appui dans ces deux domaines;

2. *Souligne* que la coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud, mais la complète;

3. *Réaffirme* le mandat du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le rôle central qu'il joue en tant qu'entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le

⁴ SSC/19/2.

⁵ SSC/19/1.

⁶ SSC/17/3.

développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies, et prie à cet égard le Secrétaire général de présenter, à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, qui est en cours, de plus amples informations sur les nouvelles tâches et responsabilités particulières que devra assumer le Directeur du Bureau suite à sa nomination au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud, en tenant compte des requêtes des États Membres, qui souhaitent une amélioration de l'impact, de l'efficacité et de l'efficience du Bureau, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement, notamment en renforçant ses ressources financières, humaines et budgétaires, et de l'éventuelle nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud, aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁷;

4. *Met l'accent* sur la nécessité pour le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud de clarifier leurs liens administratifs et hiérarchiques et d'agir immédiatement pour améliorer la transparence, la responsabilité, l'efficience et l'efficacité du Bureau, et prend acte des mesures que le Bureau a prises dans ce sens;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer à donner suite, selon qu'il conviendra, aux recommandations du Corps commun d'inspection⁸ et du Programme des Nations Unies pour le développement⁹ qui n'ont pas encore été pleinement appliquées;

6. *Se félicite* des progrès accomplis par l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire du Groupe des Nations Unies pour le développement dans la mise en place d'un mécanisme interinstitutions mieux structuré et renforcé, coordonné par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, ainsi que dans la désignation, au sein du système des Nations Unies pour le développement, de personnes référentes qui participeront à ce mécanisme, demande de nouveau à cet égard à l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement de continuer à permettre au Bureau d'être représenté plus régulièrement aux débats portant sur des questions en rapport avec la coopération Sud-Sud et triangulaire tenus dans le cadre des mécanismes stratégiques et de coordination du Groupe, se félicite également de l'exercice en cours consistant à répertorier les bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud et engage les membres de l'Équipe spéciale à continuer de concevoir des stratégies et des programmes conjoints visant à généraliser ces pratiques, à la demande des États Membres, en tenant compte des exercices similaires entrepris au niveau régional, le cas échéant;

7. *Est conscient* que certaines entités et institutions des Nations Unies ont renforcé leur appui aux initiatives Sud-Sud dans des domaines comme la coordination des politiques, le renforcement des capacités, la recherche et l'analyse, le travail en réseau, l'établissement de partenariats et le financement, et prie tous les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait d'incorporer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs politiques et cadres stratégiques, selon qu'il convient et conformément à leur mandat respectif;

⁷ Résolution 70/1.

⁸ Voir A/66/717.

⁹ Voir DP/2013/31.

8. *Invite* le système des Nations Unies pour le développement à encourager le transfert de technologies vers les pays en développement selon des modalités arrêtées d'un commun accord pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement durable;

9. *Se félicite* du lancement, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Mécanisme de facilitation des technologies et attend avec intérêt sa mise en service rapide;

10. *Constate avec satisfaction* qu'un certain nombre d'États Membres ont désigné des référents pour la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de favoriser la diffusion d'information sur les travaux du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et invite les autres à faire de même, envisage avec plaisir la création de réseaux et d'échanges entre les institutions des pays du Sud en développement et prie le Bureau de collaborer étroitement avec l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire et les États Membres pour favoriser le dialogue et la collaboration avec et entre ces institutions, en tirant parti des travaux menés aux niveaux régional, interrégional et mondial, pour faire progresser ce type de coopération dans les secteurs stratégiques et pour trouver des réponses aux questions de développement les plus urgentes, et de présenter les résultats obtenus dans les rapports du Secrétaire général sur la coopération Sud-Sud;

11. Reconnaît la contribution positive de la coopération Sud-Sud au renforcement rapide de la connectivité dans les pays en développement et entre eux, et invite le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le système des Nations Unies, notamment les commissions régionales, à appuyer les efforts visant à tirer parti de la révolution numérique et à combler le fossé numérique, conformément à leur mandat respectif et en collaboration avec les États Membres concernés, en vue d'améliorer la prestation des services publics dans les pays du Sud;

12. *Note* que l'année 2018 marquera le quarantième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement et invite l'Assemblée générale à envisager des moyens de célébrer cet événement;

13. *Prend note* de la prochaine quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir à Nairobi du 17 au 22 juillet 2016, et invite la Conférence à continuer d'appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, conformément au mandat qui est le sien et en tenant compte des conclusions du Comité de haut niveau;

14. *Constate avec satisfaction* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont été renforcées, notamment grâce à la création d'institutions comme la Nouvelle Banque de développement et la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, engage les organismes des Nations Unies à prêter leur concours aux activités allant dans ce sens, le cas échéant, et prend acte des efforts déployés par les autres banques multilatérales de développement, y compris la Banque mondiale, pour soutenir la coopération Sud-Sud;

15. *Est conscient* que les sommets interrégionaux Sud-Sud et triangulaires organisés pour déterminer des stratégies et des programmes, améliorer la coordination des politiques et lancer des initiatives conjointes sont désormais essentiels pour dynamiser le commerce et l'investissement Sud-Sud et les autres

échanges et favoriser ainsi la réalisation des objectifs de développement durable et prie les organismes du système des Nations Unies, selon qu'il convient et dans le respect de leur mandat, de faciliter la réalisation des initiatives arrêtées par les États Membres;

16. *Se félicite* que certains pays en développement contribuent de plus en plus à fournir un soutien et des ressources complémentaires pour le développement de l'infrastructure, ainsi qu'à produire et à diffuser, entre autres, des technologies renouvelables et des médicaments abordables, et invite les États Membres concernés et le système des Nations Unies à appuyer ces initiatives aux niveaux mondial et régional, selon qu'il convient et conformément à leur mandat;

17. *Considère* qu'il est nécessaire de mobiliser des ressources suffisantes pour renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et, dans cet esprit, invite tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions à cet effet au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud, conformément à la résolution 57/263 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2002, et à appuyer d'autres initiatives intéressant tous les pays en développement, comme les transferts de technologies entre eux;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa vingtième session, en 2018, un rapport détaillé sur les progrès accomplis dans l'application de la présente décision et des recommandations et des propositions formulées dans son rapport;

19. *Prie* l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité notamment de chef du Groupe des Nations Unies pour le développement, de faire le point sur les travaux de l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire, sur l'exercice consistant à répertorier les bonnes pratiques de coopération Sud-Sud et triangulaire, sur l'appui fourni aux initiatives interrégionales et sur les résultats obtenus par le Programme et par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour ce qui est de l'amélioration de l'efficacité, de l'efficacé, de la transparence et de la responsabilité du Bureau, dans le rapport qu'elle lui présentera à sa vingtième session.

Décision 19/2

Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Le Comité de haut niveau,

Compte tenu des avis exprimés à sa dix-neuvième session,

Approuve le projet d'ordre du jour ci-après pour sa vingtième session, qui se tiendra en 2018 :

1. Ouverture de la session.
2. Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la

Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

3. Mesures découlant des précédentes sessions du Comité de haut niveau, notamment en ce qui concerne la célébration du quarantième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la coopération technique entre pays en développement.
4. Examen du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 19/1 du Comité de haut niveau.
5. Examen des rapports de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement sur :
 - a) L'application du Plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire;
 - b) Les dispositions organisationnelles, administratives et financières d'appui à la coopération Sud-Sud prises par le Programme des Nations Unies pour le développement, notamment celles qui visent à renforcer le rôle et l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.
6. Débat thématique*.
7. Examen de la suite donnée par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud aux recommandations formulées par le Bureau de l'audit et des investigations du Programme dans son rapport sur le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail.
9. Approbation de l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Comité de haut niveau.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Comité de haut niveau sur les travaux de sa vingtième session.

* Le thème de ce débat sera arrêté une fois que le Bureau du Comité de haut niveau aura consulté les États Membres.

Chapitre II

Débat plénier de haut niveau

A. Ouverture de la session

2. À sa 1^{re} séance, le 16 mai 2016, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a élu, par acclamation, Oana Rebedea (Roumanie) et Nicolas Manuel Randin (Suisse) Vice-Présidents, et Purnomo Ahmad Chandra (Indonésie) Rapporteur.

3. En l'absence du Président du Comité, Diana Carolina Moya (Colombie), Vice-Présidente élue à la réunion d'organisation tenue le 14 avril 2016, a fait une déclaration et présidé les débats d'ouverture de la session. Oana Rebedea (Roumanie), Vice-Présidente, a présidé le débat plénier tenu dans la matinée du 17 mai.

4. À la même séance, l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait une déclaration.

B. Présentation des rapports sur l'application

5. À ses 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e séances, les 16 et 17 mai 2016, le Comité a examiné les points 2, 3 et 4 de son ordre du jour.

6. À la 1^{re} séance, le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a présenté les documents suivants :

a) Rapport établi par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (SSC/19/1);

b) Rapport du Secrétaire général sur une proposition détaillée de mesures concrètes permettant de renforcer le rôle et l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les principales mesures prises pour améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud (SSC/19/2);

c) Note du Secrétaire général sur le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (SSC/19/3).

C. Débat

7. Les membres du Comité de haut niveau, qui se réunissaient pour la première fois depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en septembre 2015, ont réaffirmé avec force leur soutien continu et indéfectible à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, sur la base d'un partenariat redynamisé indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont commencé par féliciter le Président et les membres nouvellement élus du Bureau et se sont dits prêts à travailler en étroite coopération avec eux pendant les

deux années suivantes. Ils ont aussi accueilli favorablement la nomination récente du nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud et Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Ils attendaient avec intérêt de collaborer étroitement avec l'Envoyé spécial et le Bureau pour encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans l'action mondiale menée pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les nouveaux objectifs de développement durable.

8. Rappelant le contexte du débat, les États Membres ont appelé l'attention sur les principaux accords internationaux conclus ces dernières années, dont le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Quelques délégations ont aussi souligné que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avaient occupé une place centrale lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée) en 2011, et de la première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui avait eu lieu à Mexico en 2014. Les délégations ont insisté sur l'urgence qu'il y avait à exploiter au mieux le potentiel de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire afin d'atteindre les objectifs que s'était fixés la communauté internationale d'ici à 2030. De même, elles ont souligné que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dont les résultats seraient présentés à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session en 2016, devrait rendre compte du rôle essentiel de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la cohérence et la coordination à l'échelle du système des Nations Unies.

9. Prenant la parole au nom de groupes, d'États Membres ou d'organisations, les participants ont noté l'influence grandissante de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et mis en avant les possibilités qu'elles offraient d'éliminer la pauvreté et de favoriser le développement durable. Ils ont souligné que les acteurs du développement devraient donc chercher comment et dans quelles conditions ces formes de coopération pouvaient donner les meilleurs résultats. Une délégation a fait remarquer que, dans un souci de plus grande efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le fait de mettre l'accent sur les bonnes pratiques n'était pas une raison pour passer les échecs sous silence.

10. Tous les pays sont convenus que l'évolution rapide de la situation internationale en matière de développement exigeait un renouvellement des formes traditionnelles de coopération pour le développement. Plusieurs participants ont relevé que le Programme 2030 avait résolument imposé le développement durable comme principe directeur, privilégiant les interdépendances entre les pays et faisant des pays en développement des acteurs de changement et pas simplement des bénéficiaires passifs de l'aide. Ils ont noté le rôle déterminant que joueraient dans les prochaines phases le partage des enseignements tirés de différents modèles de coopération pour le développement et une meilleure compréhension des avantages comparatifs, des complémentarités et des synergies entre les pays. Il s'agissait notamment ce faisant de faciliter et de maximiser la contribution que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pouvaient apporter au progrès dans des

domaines tels que l'assistance technique, le renforcement des capacités et le financement du développement.

11. Comme lors de sessions précédentes, un groupe de délégations a réaffirmé que la coopération Sud-Sud était une manifestation de solidarité entre les peuples et les pays du Sud. Elle contribuait au bien-être national, à l'autosuffisance nationale et collective et à la réalisation des objectifs de développement durable. Faisant référence au document final de Nairobi, ce groupe a souligné qu'il appartenait aux pays du Sud de fixer les priorités de cette coopération, en continuant de s'inspirer des principes du respect de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de l'absence de conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel. De plus, le groupe a souligné que la coopération Sud-Sud ne se substituait pas à la coopération Nord-Sud, mais la complétait, et que la coopération pour le développement entre le Nord et le Sud devrait être fondée sur le principe, inscrit dans le Programme 2030, de responsabilités communes mais différenciées. À ce sujet, l'accent a été mis sur la nécessité d'accroître la coopération Nord-Sud pour répondre aux besoins du nouveau Programme, tout en poursuivant les débats menés à l'ONU sur la manière dont les pays développés pourraient tenir leurs engagements en matière d'aide.

12. De l'avis du groupe, pour faire de la coopération Sud-Sud un moteur puissant d'innovation, d'efficacité, d'efficience, de viabilité et de croissance, il était impératif : a) d'établir des partenariats plus ouverts et transparents en vue de répondre aux priorités du Programme 2030; b) de définir plus précisément les stratégies des États Membres, des organisations du système des Nations Unies et des entités du secteur public et du secteur privé en matière de coopération Sud-Sud; c) de délimiter le périmètre du partage des connaissances relatives à la science, la technologie et l'innovation dans le cadre de la coopération Sud-Sud; d) de partager les données d'expérience en matière de développement, d'échanger les connaissances et de renforcer les capacités; e) de prendre en compte la coopération Sud-Sud dans les cadres nationaux de coopération pour le développement; f) de mettre au point des mécanismes plus solides pour systématiser la coordination, le suivi et l'établissement de rapports.

13. Les États Membres ont salué les progrès réalisés par l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire, créée par le Groupe des Nations Unies pour le développement, aux fins de l'établissement d'un mécanisme interinstitutions mieux structuré, renforcé et coordonné par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Se félicitant de la publication intitulée *Good Practices in South-South and Triangular Cooperation for Sustainable Development*, qui a été distribuée aux États Membres, le groupe attendait avec intérêt que soit mené un examen d'ensemble des travaux de l'Équipe spéciale lorsqu'elle arriverait au terme de son mandat à la fin de 2016. De même, des délégations se sont dites satisfaites de la désignation par certains États Membres de référents nationaux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et ont engagé les pays ne l'ayant pas encore fait à en désigner. Elles ont aussi invité le Bureau et l'Équipe spéciale à agir en étroite coordination pour favoriser le dialogue et la collaboration dans le réseau des centres d'excellence du Sud afin de faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans des secteurs d'importance majeure pour les pays en développement.

14. Conformément à la résolution 70/222 de l'Assemblée générale, un groupe a renouvelé la demande adressée à l'Administratrice du PNUD, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, de : a) fournir un état des progrès accomplis en vue de la mise en place d'un mécanisme interinstitutions mieux structuré et renforcé, coordonné par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, afin de susciter une adhésion commune aux initiatives Sud-Sud et aux initiatives triangulaires et d'échanger des informations sur les activités de développement menées et les résultats obtenus par les divers organismes, dans le cadre de leurs modèles d'activité respectifs; b) de donner au Bureau la possibilité d'être représenté dans les mécanismes stratégiques et de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement lorsqu'ils débattaient de questions ayant trait à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et de renforcer le rôle joué par le Bureau en tant qu'entité de référence pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à l'échelle du système des Nations Unies; c) d'aider les pays en développement qui le demandaient à mettre en œuvre des projets de coopération Sud-Sud, notamment de partager les pratiques exemplaires et les expériences des pays du Sud, une responsabilité dont le Bureau pourrait s'acquitter.

15. Un groupe a mis en exergue le point de vue original et précieux que les pays émergents donateurs avaient apporté à la coopération pour le développement, car ils avaient eux-mêmes été bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) ou simultanément bénéficiaires et fournisseurs d'une aide au développement. Il a fait remarquer que tous les partenaires tiraient avantage de l'établissement de liens avec les fournisseurs de coopération Sud-Sud, dont la contribution devait, à leur avis, être appréciée à sa juste valeur. Le groupe a insisté sur la nécessité d'améliorer les instruments et méthodes d'évaluation de la coopération pour le développement et de ses résultats, pour faire en sorte que ceux-ci concourent le plus efficacement possible à la mise en œuvre du Programme 2030. Il fallait dans cette optique que tous les acteurs du développement fassent preuve de davantage de transparence et de responsabilité, conditions indispensables également à des partenariats solides. À cet égard, le groupe a souligné que la coopération triangulaire permettait de changer la donne au niveau international, en offrant aux partenaires de nouvelles possibilités d'élargir la portée de leur action, d'accroître leur visibilité et d'apprendre des uns et des autres. Les pays en développement étaient donc invités à redoubler d'efforts pour assurer une montée en puissance de la coopération Sud-Sud. Le groupe a souligné combien il importait de tirer parti de l'expertise, des ressources humaines, des réseaux et d'autres ressources accumulés au fil du temps dans les pays bénéficiaires. Une délégation a ajouté que la coopération triangulaire devrait associer les économies émergentes ainsi que d'autres pays afin de mobiliser les atouts des uns et des autres.

16. Sur le même sujet, une délégation a estimé que la coopération trilatérale devrait se caractériser par des partenariats visant, sur la base des principes de la coopération Sud-Sud, à faciliter l'échange de connaissances et de données d'expérience au profit des pays en développement. Elle a souligné que cette forme de coopération donnait lieu à des arrangements très divers, dont certains étaient initiés – et financés – par des pays en développement auxquels venaient se joindre des tierces parties.

17. Un groupe de pays a engagé tous les acteurs du développement, y compris ceux qui prenaient part à des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération

triangulaire, à appliquer les principes d'efficacité définis dans les forums internationaux, dont le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement de Busan et la réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, tenue à Mexico. Il a insisté sur le fait que, pour atteindre leurs objectifs, tous les types de coopération pour le développement devaient garantir l'efficacité et l'efficience opérationnelles et le respect des règles et procédures établies.

18. Les participants ont accueilli avec satisfaction le rapport de l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (SSC/19/1), en particulier la contribution des partenaires du Sud au développement durable et les efforts accomplis par le système des Nations Unies pour promouvoir la coopération Sud-Sud. Une délégation en particulier a trouvé utile l'analyse par région et s'est félicitée de l'attention accordée à la coopération régionale et aux mécanismes régionaux, dont le rôle des nouvelles banques de développement. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la nécessité de s'attaquer aux conséquences négatives des flux financiers illicites, particulièrement en Afrique et demandé instamment à tous les États Membres de s'engager de nouveau à renforcer la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance.

19. Les délégations ont examiné le rapport du Secrétaire général sur la proposition détaillée de mesures concrètes permettant de renforcer le rôle et l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les principales mesures prises pour améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud (SSC/19/2). Un groupe a pris note de l'attention accordée dans le rapport aux activités du Bureau et à la nécessité de le doter d'effectifs dont la composition lui permette d'appuyer le dialogue politique et les débats intergouvernementaux, de forger des partenariats et d'intégrer la coopération Sud-Sud et triangulaire dans toutes les initiatives opérationnelles des Nations Unies. Cependant, il a souligné qu'en dépit de la demande adressée à cet effet par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/222, le rapport n'apportait pas de précisions sur les moyens d'accroître les ressources financières, humaines et budgétaires du Bureau. Le groupe a aussi souhaité disposer de précisions sur la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud et comment le rôle du Bureau en tant qu'entité chargée de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies s'en trouverait renforcé.

20. En ce qui concerne la note du Secrétaire général sur le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (SSC/19/3), une délégation a fait remarquer que toutes les mesures, y compris celles proposées dans le document comprenant les directives, devaient être mises en œuvre en lien avec les référents nationaux de façon à renforcer leur rôle de coordination dans chaque pays. Cette délégation considérait que toutes les recommandations du plan-cadre ayant trait au suivi et à l'évaluation s'appliquaient seulement aux organisations internationales appuyant

des initiatives Sud-Sud, et non à l'action des pouvoirs publics dans les pays en développement.

21. Une délégation a observé que le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud jouait un rôle important dans la recherche d'une communauté de vues sur les attributions du système des Nations Unies pour le développement et les difficultés et possibilités qui se présentaient à lui s'agissant de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud dans le cadre du Programme 2030. Une autre délégation a souligné que, pour parvenir à cette communauté de vues, le Comité devait s'inspirer du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et du document final de Nairobi. Elle a insisté sur deux aspects sur lesquels le Comité devait axer ses débats, à savoir la coordination à l'échelle du système et le dialogue avec les référents nationaux.

22. Une autre délégation a souscrit à la proposition d'organiser une cérémonie commémorative pour le quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires, ce qui donnerait à la communauté internationale l'occasion de se faire une idée plus précise et homogène du rôle de la coopération Sud-Sud dans la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

23. Un groupe de délégations a insisté sur le fait que la réussite du Programme 2030 exigeait de mieux coordonner l'action à l'échelle du système et de remédier au morcellement du système des Nations Unies pour le développement. La création de l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire était un pas important dans ce sens, même si le renforcement du rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud était fondamental à cet égard. Le groupe a fait remarquer que le succès de la stratégie de l'Équipe spéciale reposait sur le dialogue du Bureau avec les États Membres, les échanges bilatéraux entre les pays en développement et les interactions régulières avec les référents nationaux. Le Bureau devrait faire en sorte que toutes ses activités, dont la définition de critères et de paramètres, soient planifiées et mises en œuvre avec la participation des gouvernements des pays en développement. Une délégation a fait valoir que le système des Nations Unies pour le développement devrait prendre la tête des efforts visant à lever les obstacles administratifs et procéduraux qui entravent le lancement de nouvelles initiatives. Pour être à la hauteur des enjeux que représentaient la coordination à l'échelle du système et le dialogue systématique avec les référents nationaux, il fallait renforcer le Bureau et le doter d'une structure adéquate, financée principalement par des ressources générales.

24. Un groupe de délégations se sont inquiétées de la note insuffisante attribuée au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud par le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD dans son rapport n°1580, publié le 24 février 2016. Le groupe a indiqué que le rapport avait mis en évidence des faiblesses importantes dans la structure organisationnelle, dont la gestion des ressources humaines et du budget. Il a pris note avec inquiétude de la teneur des rapports d'audit du PNUD et du Bureau des services de contrôle interne publiés récemment suite à la mise en examen d'un ancien Président de l'Assemblée générale et aux allégations de corruption dont il faisait l'objet. Ces rapports d'audit contenaient plusieurs sérieux avertissements qui appelaient l'attention sur certaines faiblesses du système des Nations Unies, dont le manque de transparence et les lacunes des politiques et pratiques concernant la gestion du Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau du

Président de l'Assemblée générale et l'implication des organisations non gouvernementales. Une délégation s'est aussi dite préoccupée par les procédures applicables à la participation aux partenariats, qui relevaient dans certains cas du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Dans le même temps, le groupe de délégations a salué les premières mesures prises pour appliquer les recommandations de l'audit et insisté sur la nécessité de mettre en œuvre pleinement et immédiatement toutes les recommandations auxquelles il n'avait pas encore été donné suite. Le groupe attendait aussi avec intérêt de travailler avec l'Organisation et les États Membres pour remédier à ces défaillances et a proposé que le Comité de haut niveau inscrive à son ordre du jour un examen plus approfondi des constatations de l'audit. Les délégations ont également souligné combien il importait de mettre en œuvre les recommandations non encore appliquées issues de l'examen par le Corps commun d'inspection de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/3), ainsi que celles du PNUD (DP/CF/SSC/5).

25. Des représentants des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales ont participé au débat général. Ils ont présenté des informations détaillées sur une multitude d'activités Sud-Sud dans des domaines tels que la coordination des politiques, les études stratégiques, le partage des connaissances et les plateformes de connaissances, les droits de propriété intellectuelle, l'appui technique et politique, le renforcement des capacités, les échanges locaux de bonnes pratiques et la création d'un environnement favorable à la coopération Sud-Sud. Ils ont attiré l'attention sur la manière dont leur appui facilitait la démultiplication et l'amplification des bénéfices de la coopération Sud-Sud aux niveaux mondial, régional et national grâce à des accords de coopération régionaux et sous-régionaux renouvelés et renforcés et à leurs retombées. Ils ont expliqué qu'ils avaient adopté des démarches plus stratégiques pour incorporer, prendre en compte et mettre en œuvre la coopération Sud-Sud dans les politiques et les opérations, et donné des exemples de la manière dont cette forme de coopération constituait désormais une source et un facteur de développement, comme en témoignait sa forte progression les années précédentes. Ils ont aussi cité des exemples montrant que les initiatives Sud-Sud favorisaient la solidarité et l'égalité entre les pays et les villes, aussi bien entre le Nord et le Sud que dans les pays du Sud, tout en contribuant à démocratiser les relations internationales entre les pays participants. Cette évolution était évidente dans des domaines tels que l'emploi et le travail décent, la protection sociale, la population et le développement, la sécurité alimentaire et l'agriculture, et la santé et l'achat de médicaments. Le volontariat était un pilier de la promotion de la coopération Sud-Sud et un moyen d'y intéresser les jeunes, particulièrement attirés par sa capacité unique de créer des ponts, d'échanger des connaissances et de nouer des partenariats, surtout dans les pays à revenu intermédiaire.

26. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud et Directeur de Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a répondu à plusieurs questions et préoccupations soulevées par les participants. Il a indiqué que, grâce à l'appui du PNUD et au volontarisme du Bureau, 10 des 16 recommandations contenues dans le rapport d'audit du Bureau avaient été appliquées et les 6 recommandations restantes étaient à des stades avancés de mise en œuvre, et il a proposé de donner des informations détaillées sur ce sujet aux États Membres intéressés. Le Bureau était extrêmement confiant dans sa capacité

d'assurer des services de qualité ainsi que d'être à la hauteur des attentes que le Comité plaçait en lui. Le Directeur a confirmé son intransigeance à l'égard de toute action qui compromettrait l'intégrité et la transparence, et a invité les États Membres à coopérer plus étroitement avec le Bureau pour améliorer son efficacité, par exemple par le détachement de personnel, le versement de contributions financières ou d'autres arrangements mis au point en commun. Il a assuré les États Membres disposés à apporter une contribution financière que le Bureau était tout à fait en mesure de garantir que ces ressources seraient utilisées de manière adéquate.

27. Il leur a également assuré que le Bureau se consacrait pleinement à sa mission et assumait totalement ses responsabilités de défenseur ardent de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il a souligné que le système des Nations Unies pour le développement était profondément attaché au travail de l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire et a appelé en particulier l'attention sur la publication intitulée *Good Practices in South-South and Triangular Cooperation for Sustainable Development*, qui dressait un inventaire des bonnes pratiques déjà en vigueur dans de nombreux organismes des Nations Unies. Il attendait avec intérêt de tirer parti de cet exercice d'inventaire pour aider les États Membres à établir des contacts entre eux. Notant que le mandat de l'Équipe spéciale venait à expiration en décembre 2016, le Directeur a assuré les États Membres que des mécanismes successeurs performants seraient mis en place vu que toutes les organisations participantes mesuraient l'importance critique de la réalisation du Programme 2030.

28. Le Directeur du Bureau a aussi mis en avant l'appui énergique et les recommandations que le Bureau avaient reçus d'organismes du système des Nations Unies pour le développement concernant la révision des directives opérationnelles pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il a pris note des remarques faites sur la définition du concept de coopération trilatérale figurant dans ces directives, tout en soulignant que la formulation de celles-ci avait été arrêtée d'un commun accord et que toute proposition de changement nécessitait des discussions approfondies avant d'être adoptée. Il a expliqué que les directives opérationnelles étaient un document interne au système des Nations Unies concernant sa participation à la coopération Sud-Sud et sa planification et qu'elles n'engageaient pas les États Membres, mais s'est dit prêt à s'entretenir bilatéralement avec la délégation qui avait fait ces remarques sur les directives. Il a ajouté que le Bureau accueillait favorablement toute autre observation des États Membres sur la manière d'améliorer et d'optimiser les travaux du Bureau de manière à l'aider à remplir sa mission très ambitieuse, fondée sur les décisions du Comité de haut niveau.

29. Le Directeur a indiqué que le Bureau cherchait à approfondir son partenariat avec les commissions régionales et à coopérer avec elles de façon plus systématique. Il a aussi signalé que le Bureau cherchait activement à s'associer à des organisations multinationales en dehors du système des Nations Unies, afin de mettre au point de nouvelles formes de collaboration. Il a conclu en invitant tous les participants à contribuer au renforcement des partenariats en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Chapitre III

Débat thématique sur « La contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

30. Le Comité a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 17 mai.

31. Le Vice-Président du Comité, Nicolas Manuel Randin (Suisse), a ouvert et présidé le débat thématique.

32. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud et Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui a joué le rôle de modérateur, a présenté les neuf participants au débat¹⁰.

33. Les participants au débat thématique ont étudié les raisons pour lesquelles la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire servaient à la fois de support et de moteur à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont les objectifs de développement durable. Dans leurs exposés respectifs, ils ont décrit des expériences réussies de coopération Sud-Sud qui avaient produit des résultats concrets à l'échelle locale, nationale et régionale ou qui avaient permis de nouer des partenariats sous-régionaux et régionaux durables. Dans ce contexte général, les débats ont porté sur la dynamisation de l'industrialisation et de la transformation économique, les solutions innovantes de traçabilité des produits agricoles et agro-industriels, les achats groupés de fournitures médicales à l'échelle régionale, la réforme de la fonction publique, le développement du secteur de l'énergie et les investissements correspondants, la protection sociale et l'approfondissement et le partage des connaissances.

34. Chacun des neuf experts qui ont fait un exposé au cours du débat thématique a abordé un aspect spécifique.

Premier exposé

35. L'intervenant qui s'est exprimé sur le thème « Le rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la mise en œuvre du Programme 2030 » a souligné l'importance que ces deux formes de coopération revêtaient pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Au fil des années, les enseignements tirés de la coopération et les exemples de réussite dans ce domaine avaient permis aux pays d'élaborer d'efficaces politiques publiques de développement. La coopération triangulaire visait, parallèlement à la traditionnelle coopération Nord-Sud, à libérer le potentiel des pays du Sud par la mise en place de partenariats à long terme. La coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud étaient toutes deux essentielles à la réussite du Programme 2030. Dans ce contexte et compte tenu des nombreuses actions qui avaient déjà été entreprises au titre de la coopération Sud-Sud durant la période de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, il était évident que les partenaires de développement de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avaient déjà accumulé des données d'expérience dont ils pourraient

¹⁰ Les vues exprimées par les participants au débat ne reflètent pas nécessairement celles du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

tirer parti dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le programme de renforcement de la coopération Sud-Sud dans cette région avait permis d'aboutir à une position commune et consensuelle à cet égard. En avril 2016, à l'initiative du Chili et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 20 pays de la région avaient partagé des idées et des connaissances dans les domaines suivants : a) les progrès importants exigés par les nouveaux objectifs; b) les mesures prises par chaque pays pour établir les cadres institutionnels; c) les stratégies de mise en œuvre des objectifs de développement durable privilégiant la coopération Sud-Sud et la volonté politique qu'elles exigeaient; d) la reconnaissance commune de la nécessité de renforcer les mécanismes et les dispositifs internationaux et régionaux de sorte que des propositions et des stratégies novatrices appuient la réalisation des objectifs; e) la volonté de faire preuve de souplesse et de réactivité pour répondre aux besoins des pays; f) la systématisation de la coopération Sud-Sud de façon à mettre en évidence l'impact et les résultats des mesures prises pour mieux déterminer les politiques à suivre et cibler les opérations; g) la contribution accrue de la coopération Sud-Sud à l'élaboration de stratégies, programmes, modalités et partenariats aux niveaux régional et interrégional.

Deuxième exposé

36. L'intervenant qui s'est exprimé sur le thème « La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, facteurs de changement du modèle de développement » a examiné le rôle joué par la coopération internationale et la coopération Sud-Sud dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a estimé que la réalisation des nouveaux objectifs nécessitait d'adopter une méthode inspirée à quelques modifications près de celle appliquée pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, et dont les principaux volets seraient les suivants : a) élargir les possibilités de mobilisation des ressources en faisant appel à diverses sources de financement; b) tirer parti des ressources apportées par l'aide publique au développement et les autres formes de coopération internationale pour appuyer l'action menée à l'échelle nationale; c) recourir à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en vue du partage le plus large possible des expériences et des connaissances; d) donner la priorité au principe des responsabilités communes mais différenciées afin de mobiliser les capacités, les avantages comparatifs et les ressources de chaque acteur; e) reconnaître le double rôle joué par les pays à revenu intermédiaire, qui étaient à la fois des bénéficiaires et des fournisseurs de l'aide au développement. Le Mexique, qui faisait partie de ces pays, avait activement participé à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. En matière de partenariats mondiaux, il avait collaboré avec l'Indonésie dans la conduite des débats sur le partage des connaissances lors de la première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui s'était tenue à Mexico en 2014, et il avait encouragé la création d'un groupe indépendant de plaidoyer chargé de formuler des recommandations sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Au niveau régional, le Mexique présidait le Comité de coopération Sud-Sud de la CEPALC pour la période 2016-2018 et était un partenaire important des initiatives menées en coopération avec le Chili (plan de développement durable relatif à la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises des secteurs du cuir et de la chaussure) et avec l'Uruguay (modifications des biotes dues aux changements environnementaux planétaires : le cas des écosystèmes terrestres

de l'Antarctique et des services qu'ils rendent à l'environnement). Le Mexique avait également dirigé le projet régional de renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements aux fins de l'élaboration et de la gestion de dispositifs de suivi et de mise en œuvre. Pour changer de paradigme, il fallait encore : a) étudier les flux de coopération Sud-Sud afin de déterminer leur incidence sur l'architecture de la coopération internationale pour le développement; b) imaginer des dispositifs de coopération Sud-Sud plus efficaces et s'appuyer davantage sur les bonnes pratiques; c) s'employer à appliquer une même méthode de mesure de la coopération Sud-Sud à l'échelle régionale; d) favoriser des cadres de partenariat ouverts à tous; e) encourager une approche multipartite.

Troisième exposé

37. L'intervenant qui s'est exprimé sur le thème « Comment dynamiser l'industrialisation et la transformation économique en Afrique? » a appelé l'attention sur les travaux du Centre for New Structural Economics de l'Université de Pékin, à l'origine de ce programme d'action en association avec l'initiative « Made in Africa ». Ce centre s'était efforcé d'établir un partenariat de coopération entre les pays africains de façon à associer : a) les avantages comparatifs du continent sous la forme d'une main d'œuvre et de matières premières abondantes; b) des investisseurs chinois dotés de capacités productives; c) des acheteurs et des distributeurs internationaux ayant accès aux grands marchés des pays européens et des États-Unis. Ce partenariat visait à aider les gouvernements africains à adopter une approche dynamique de la promotion des investissements et à améliorer les infrastructures et l'environnement industriel et commercial dans des zones économiques spéciales et des parcs industriels, afin d'attirer des sociétés chinoises spécialisées dans la petite industrie manufacturière, d'acquérir ainsi un savoir-faire technique et de gagner la confiance des acheteurs internationaux. La première étape de ce programme avait consisté à déterminer les atouts des différents pays en développement et les domaines où ils avaient des capacités particulières. L'initiative « Made in Africa » avait aidé, pour sa part, les gouvernements africains intéressés à concevoir les parcs industriels en tirant parti des compétences des industriels chinois dans les zones économiques spéciales. Dans chaque cas, un spécialiste du développement de ces zones avait contribué à la construction de l'infrastructure du parc industriel, tandis que le Centre avait collaboré avec des institutions financières pour assurer des participations au capital et réduire ainsi les risques pour les potentiels investisseurs chinois. Les résultats prometteurs de cette initiative en Éthiopie et au Rwanda avaient suscité un engagement politique de haut niveau et avaient poussé d'autres pays d'Afrique – Côte d'Ivoire, Djibouti, Ghana, Nigéria, Ouganda et République-Unie de Tanzanie – à exprimer leur intérêt pour ce modèle d'industrialisation durable et largement ouvert qui, on pouvait l'espérer, servirait d'exemple aux pays les moins avancés de la région.

Quatrième exposé

38. L'intervenant qui s'est exprimé sur le thème du « Centre égyptien des techniques agricoles et agro-industrielles » a souligné que ce centre, qui avait été conçu pour répondre à la demande, était pleinement opérationnel pour ce qui était de la mise en œuvre de projets et de programmes et était appuyé par le secteur privé égyptien, consacrait ses activités aux chaînes de valeur agricoles à l'échelle régionale et mondiale. Le projet avait démarré avec l'aide de l'Organisation des

Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en faisant fond sur une initiative existante relative à la traçabilité alimentaire, qui avait été lancée pour donner suite à une loi européenne de 2002 exigeant un historique complet des produits entrant sur le territoire de l'Union européenne afin de garantir leur sûreté. L'objectif était de mettre à la disposition des sociétés industrielles du secteur privé égyptien l'assistance technique et les formations et connaissances nécessaires à la mise en place d'infrastructures et de systèmes de traçabilité et de garantie de la sûreté alimentaire. Grâce à la coopération, ce projet, qui n'était au départ qu'une simple initiative locale ayant donné de bons résultats, était devenu un modèle de pratiques durables, pour partie en raison de l'excellent travail de documentation accompli pour rendre compte de sa réussite, notamment la création d'une plateforme régionale d'apprentissage en ligne. La communication et la diffusion de connaissances et de compétences techniques avaient joué un rôle clef dans l'expansion et la croissance de la structure initiale, désormais un centre d'excellence fournissant des services à 15 pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes et États arabes. Les voyages d'observation et d'étude en Égypte, organisés à l'intention des techniciens spécialisés des secteurs public et privé, avaient été l'un des principaux outils de partage des connaissances utilisés dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Fort de sa réussite, le Centre s'était agrandi afin de collaborer avec les entreprises du secteur privé à la mise en œuvre d'un programme de formation des fournisseurs destiné aux acheteurs locaux en Inde, en Italie et en Fédération de Russie, qui avait été appuyé par l'ONUDI dans l'optique du renforcement des chaînes de valeur agricoles.

Cinquième exposé

39. L'intervenant qui s'est exprimé sur le thème « Projets et investissements réalisés en Afrique subsaharienne par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) dans le secteur de l'énergie » a indiqué que la démarche suivie reposait sur le principe du partenariat et d'une coopération trilatérale avec l'ensemble des acteurs, y compris le secteur privé. Le but recherché était de doter les pays des compétences spécialisées dont ils avaient besoin, chacun selon son contexte, pour favoriser une prise en main par les acteurs locaux et permettre à l'USAID de jouer un rôle de partenaire et de catalyseur en dépit de son faible ancrage local. S'appuyant sur des études consacrées aux modalités de coopération pour le développement les plus efficaces en Afrique, l'USAID était parvenue à maintes reprises à la conclusion que l'énergie représentait l'un des problèmes majeurs auxquels il fallait remédier. Elle avait donc mis en place « Power Africa », initiative de long terme visant à donner une impulsion radicalement différente au développement en Afrique grâce à des investissements sur une ou deux générations destinés à s'attaquer aux principaux problèmes et notamment à combler une partie du déficit du secteur électrique, soit 869 milliards de dollars, et répondre partiellement aux besoins des 600 millions d'Africains vivant sans électricité. Le développement du secteur de l'énergie, parce qu'il nécessitait la construction d'infrastructures, se prêtait bien au partenariat trilatéral et à la coopération internationale. Contrairement aux opérations traditionnelles de développement, « Power Africa » avait été financée par un large éventail de partenaires à l'échelle locale, régionale et mondiale, qui étaient porteurs de dynamisme et garants de la prise en main durable du projet par les acteurs locaux. Ce mode de financement avait en outre réduit le risque inhérent aux grands projets d'infrastructure dans le secteur de l'énergie. « Power Africa » avait servi de catalyseur à l'établissement

d'un vaste réseau de relations de coopération trilatérale et de projets de coopération multilatérale, indispensables aux investissements de plusieurs milliards de dollars à réaliser dans le secteur de l'énergie en Afrique. Elle avait aussi facilité un dialogue qui avait conduit les gouvernements et les services d'utilité publique des pays d'Afrique subsaharienne à élaborer un modèle de contrat d'achat d'énergie utilisable sur tout le continent. Elle avait contribué à concevoir des systèmes d'électrification pouvant être gérés par la population locale dans les zones rurales, à étendre d'une région à l'autre les bons résultats obtenus par les entreprises hors réseau du secteur de l'électricité et à faciliter le renforcement des capacités et des formations, notamment par l'intervention d'experts en provenance d'un très grand nombre de pays. Le Gouvernement suédois était l'un des principaux partenaires de « Power Africa », à laquelle il fallait garantir à présent un fonctionnement autonome.

Sixième exposé

40. L'intervenant qui s'est exprimé sur le thème de la « Réforme de la fonction publique au Kazakhstan » est revenu sur les mesures prises par le pays pour instaurer une fonction publique autonome et fondée sur la méritocratie. Le Kazakhstan considérait que les partenariats, y compris la coopération nationale et internationale, étaient un des éléments essentiels du succès de ce projet. L'ouverture en 2013 par le Kazakhstan d'un Centre régional de la fonction publique à Astana, en partenariat avec le PNUD et 25 pays et cinq organisations internationales et grâce à un investissement de 14 millions de dollars du Gouvernement du Kazakhstan s'étalant jusqu'en 2017, était une illustration de cette coopération institutionnelle. Ce centre avait pour mission d'améliorer l'efficacité de la fonction publique en soutenant les efforts menés par les autorités pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines. Le succès de ce centre reposait sur : les partenariats et le réseautage; le développement des capacités et l'apprentissage par les pairs; et la gestion de la recherche et du savoir. Les 34 pays qui participaient au Centre représentaient différentes parties du monde, ce qui s'était révélé très positif pour les pays de la région qui pouvaient ainsi avoir recours à une base de connaissances très étendue. Les initiatives de renforcement des capacités du Centre étaient fondées sur les besoins et reposaient sur des évaluations nationales, réalisées grâce à la participation de fonctionnaires et d'universitaires originaires de plus de 40 pays. Il s'agissait essentiellement de promouvoir la méritocratie, les méthodes de formation, la prestation de services publics, les compétences et la motivation en matière de recherche et l'évaluation des résultats des fonctionnaires, entre autres. Le Centre avait également commencé à tester la méthodologie d'apprentissage par les pairs grâce à la Plateforme pour des institutions efficaces pilotée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il mettait également à disposition les ressources en capital intellectuel nécessaires à l'établissement de produits comme l'examen annuel des tendances régionales et mondiales des réformes de la fonction publique et l'élaboration et la diffusion d'études de cas sur les succès obtenus à l'échelle régionale. Il avait lancé son premier programme de promotion des solutions innovantes en 2015, fourni aux lauréats des financements pour la diffusion de ces solutions dans d'autres pays et publié sa propre revue relative aux méthodes de réformes de la fonction publique. Il avait également organisé des réunions annuelles des parties prenantes afin de débattre de ses réussites, des enseignements retenus et de ses expériences.

Septième exposé

41. L'intervenant qui s'est exprimé sur le thème « Solutions Sud-Sud et expériences d'élaboration de réseaux de protection sociale dans les pays africains, arabes et asiatiques » a rappelé qu'une des principales difficultés auxquelles se heurtait la réalisation des objectifs de développement durable tenait au fait que 73 % de la population mondiale n'avait pas un accès satisfaisant à une protection et à une couverture sociales. Il a indiqué que la mise en place de socles de protection sociale était considérée comme un facteur essentiel de la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, et qu'il s'agissait d'un des outils des stratégies nationales de développement les plus adaptés aux populations défavorisées. De plus, les socles de protection sociale constituaient une composante essentielle des stratégies visant à remédier au problème posé par le secteur informel. La protection sociale se prêtait bien à la coopération Sud-Sud, car elle revêtait une grande importance pour les pays du Sud, qui disposaient maintenant à cet égard de compétences et de données d'expérience, qu'ils étaient prêts à partager. L'Organisation internationale du Travail avait entamé une étude des systèmes de protection sociale en vue de déterminer les lacunes et les difficultés de mise en œuvre auxquelles étaient confrontés les pays en développement dans ce domaine et avait publié un guide des meilleures pratiques pour l'organisation d'un dialogue national destiné à évaluer la situation de la sécurité sociale, à partir de l'expérience de coopération Sud-Sud de 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en 2012. Ce dialogue faisait intervenir des partenaires publics et privés et la méthodologie utilisée reposait sur une approche multipartite afin de faciliter la mise en évidence des difficultés et l'élaboration de recommandations et de solutions consensuelles. Des évaluations et des rapports de mise en œuvre réguliers étaient également établis dans ce cadre. Ce type de dialogue avait déjà été mené dans 18 pays africains, où il avait permis une évaluation des besoins en vue de déterminer les connaissances spécialisées nécessaires.

Huitième exposé

42. L'intervenant qui s'est exprimé sur le thème « Contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à l'amélioration de l'accès aux médicaments : achats groupés de médicaments dans les États membres de l'OECO » a indiqué que cette initiative avait pour objectif d'optimiser les services de soins de santé des États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) grâce à des achats groupés et une gestion conjointe. Cette initiative visait non seulement les achats, mais également la gestion de la chaîne d'approvisionnement, et partait du principe que les médicaments étaient le facteur le plus important de la prestation de soins de santé. Elle reposait sur trois constats principaux. Premièrement, l'accès aux médicaments essentiels était un droit de l'homme fondamental, aspect particulièrement pertinent puisque jusqu'à un tiers des pays en développement ne disposaient pas d'un accès satisfaisant aux médicaments. Deuxièmement, les médicaments opéraient une ponction importante sur les ressources en devises, vu que plus de 90 % de ceux utilisés dans la région étaient importés. Sur le plan économique, il était donc justifié de regrouper les ressources pour obtenir un meilleur prix et réduire les pertes de change. Troisièmement, des contraintes financières les empêchant de financer adéquatement les médicaments, les gouvernements des pays de l'OECO avaient défini un panier des médicaments les plus essentiels à utiliser par les établissements de santé du secteur public. Cette

initiative avait été couronnée de succès grâce aux éléments suivants : a) la libre circulation des personnes, des capitaux et des biens dans l'union économique caribéenne, qui avait facilité les achats groupés de médicaments; b) l'appropriation nationale et régionale, grâce à des centres nationaux de coordination dans chaque pays; c) la création par les États membres de l'OECD de comptes distincts auprès de la Banque centrale des Caraïbes orientales, bénéficiant d'une monnaie stable indexée sur le dollar, ce qui était indispensable aux achats groupés car les fournisseurs pouvaient être payés rapidement en devises étrangères; et d) le soutien initial de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) avant que le programme ne soit entièrement autofinancé. Le panier de médicaments de référence comptait désormais 840 médicaments, contre 200 au départ, et le nombre de pays de l'OECD participant au programme était passé de 6 à 10. Les bénéfices réalisés avaient permis d'accroître le pouvoir de négociation, de renforcer la compétitivité, de diminuer les prix, de consolider l'intégration régionale, d'harmoniser la liste des médicaments et d'améliorer l'échange d'informations.

Neuvième exposé

43. L'intervenant qui s'est exprimé sur le thème « Rôle de l'échange de connaissances dans la coopération Sud-Sud et dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » a décrit le contexte de l'action mondiale visant à réaliser les objectifs de développement durable, mettant en évidence les principales difficultés et perspectives. Il a évoqué : a) la connectivité mondiale; b) le déplacement du centre de gravité économique, notamment du fait de la montée en puissance des pays à revenu intermédiaire et du plus grand poids économique des pays en développement; c) les progrès technologiques et leur adoption, qui permettaient de sauter des étapes de développement; d) l'urbanisation, un phénomène caractéristique de ce siècle, et les tendances démographiques correspondantes; et e) les changements climatiques, qui faisaient partie intégrante de tous les objectifs et de leur réalisation. À cette liste s'ajoutaient les objectifs primordiaux d'élimination de la pauvreté extrême et d'augmentation de la prospérité partagée. La Banque mondiale avait privilégié trois domaines de coopération : le financement, y compris l'aide publique au développement, et la mobilisation de ressources nationales et privées; les données, essentielles à la gestion de tout programme de développement; et la mise en œuvre, dans les cas où l'échange de connaissances et la coopération Sud-Sud étaient indispensables pour passer à la vitesse supérieure. L'échange de connaissances étant un moteur essentiel de la réalisation des objectifs, la Banque mondiale avait établi une instance multipartite, qui favorisait l'échange de savoirs en matière d'organisation, et le mécanisme Sud-Sud d'échange d'expériences. Grâce à l'échange de connaissances en matière d'organisation, en particulier, la Banque mondiale avait aidé les institutions du secteur public – principaux prestataires de services aux populations – à mieux utiliser leur potentiel et à améliorer la prestation de services, en collectant et mettant en commun systématiquement les connaissances et en trouvant les moyens de les échanger à l'échelle nationale et internationale. Pour que ces efforts aboutissent, il était indispensable de : a) se concentrer sur la façon dont était réalisé l'échange de connaissances afin que les organisations s'attachent à acquérir les compétences voulues pour accroître leurs connaissances et les échanger; b) déterminer comment les connaissances étaient générées et partagées à l'échelle locale et nationale; et c) observer de quelle façon cela fonctionnait à l'échelle internationale. Toutes ces actions répondaient à des demandes concrètes et reposaient sur deux éléments

déterminants : la création d'un environnement favorable à la production de savoirs institutionnels et l'existence de compétences techniques. Le mécanisme Sud-Sud d'échange d'expériences était, pour sa part, un outil multipartite qui avait réalisé, sur une période de huit ans, 215 missions de promotion des meilleures pratiques Sud-Sud et d'échange de connaissances dans l'ensemble du monde en développement. La Banque mondiale passait maintenant de ce type de projets ponctuels à un programme de coopération sur plusieurs années visant à garantir à la fois la durabilité et l'intensification de son action.

Débat général

44. Au cours du débat général qui a suivi, les délégations ont salué et ont exprimé leur satisfaction à l'égard des meilleures pratiques Sud-Sud présentées et se sont réjoui de la perspective d'un plus large échange de savoirs, de données d'expérience positives et d'enseignements. Dans leurs questions et commentaires, elles ont surtout cherché à mieux appréhender : a) les contacts établis entre les initiatives Sud-Sud dans la même région et avec les initiatives Sud-Sud dans d'autres régions; b) la mesure dans laquelle des mesures de protection de l'environnement étaient intégrées dans la coopération Sud-Sud en matière d'industrialisation; c) l'importance des initiatives Sud-Sud par rapport aux initiatives de coopération triangulaire; d) la mesure dans laquelle les entreprises étrangères travaillant dans le cadre d'un partenariat Sud-Sud employaient des travailleurs locaux dans le pays bénéficiaire; e) le nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud comprenant une composante de santé; f) la part des contributions étrangères et nationales dans les mécanismes de transfert de production industrielle; g) les éléments d'une initiative Sud-Sud qui rassuraient les investisseurs prudents, par exemple dans le cas de la construction de parcs industriels; h) les types de conditionnalités associées aux initiatives Sud-Sud, le cas échéant; i) les méthodes permettant de s'assurer que la coopération Sud-Sud était fondée sur la demande; et j) la résolution de la question de la nomenclature médicale dans les initiatives d'achats groupés de médicaments.

45. Répondant à ces questions, les intervenants ont mis en évidence plusieurs aspects. Ils ont rappelé que la construction de partenariats et l'établissement de liens avec des initiatives Sud-Sud similaires dans d'autres régions et à l'échelle mondiale restaient problématiques. Les réunions régulières, les publications annuelles, les mécanismes de suivi et d'évaluation et les plateformes mondiales de connaissances étaient autant d'outils utiles qui avaient été évoqués pour la création de partenariats et pour faire le lien entre les personnes et entre les différentes pratiques. De même, le dialogue, même à l'échelle régionale, ne tirait pas parti de la grande diversité des expériences Sud-Sud. Les délégations ont estimé que l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, offraient un forum mondial efficace et unique pour l'échange de connaissances et d'expériences Sud-Sud, y compris sur les questions relatives à la conception de cette coopération. L'apprentissage continu et l'utilisation des enseignements retenus ont également été cités comme essentiels, dans le cadre des mesures de renforcement des capacités, pour consolider le rôle de la coopération Sud-Sud dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 – qu'il s'agisse d'appliquer les principes de développement durable, de favoriser l'emploi et la formation de salariés recrutés sur le plan local, ou de n'utiliser l'expertise et les produits étrangers qu'en complément des matériaux, produits et connaissances locales. Les

délégations ont réaffirmé le potentiel du secteur privé, ont souligné l'importance pour les pays et les régions de créer un environnement propice au développement de bonnes conditions de marché, et ont rappelé que l'Organisation des Nations Unies disposait à la fois des compétences et de la plateforme de connaissances et de pratiques nécessaires pour accomplir cette tâche. Des partenariats de coopération triangulaire étendus avaient également permis de réduire les risques associés aux grands projets d'infrastructure. Compte tenu des différences entre chaque pays, il importait toutefois que les partenaires de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire aident les pays à évaluer leurs besoins locaux, nationaux et régionaux avant d'appliquer même les pratiques qui s'étaient révélées fructueuses dans d'autres pays et régions.

Chapitre IV

Rapport du Groupe de travail

46. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 19 mai. M. Tarik Iziraren (Maroc) a facilité les décisions de la session.
47. Le Rapporteur de la session, qui était également le rapporteur du Groupe de travail, a présenté le rapport de ce dernier.
48. Le Comité a adopté le rapport du Groupe de travail.

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité

49. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 19 mai.

50. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingtième session (voir chap. I, décision 19/2) et a autorisé son président à consulter les représentants des États Membres sur le débat thématique de la vingtième session et à lui communiquer la décision prise à l'issue de ces consultations avant la vingtième session afin de permettre aux délégations de prendre les mesures préparatoires appropriées.

Chapitre VI

Questions diverses

51. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud n'a examiné aucune question au titre du point 8 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 19 mai.

Chapitre VII

Adoption du rapport

52. Le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 19 mai.
53. Le Rapporteur, Purnomo Ahmad Chandra (Indonésie), a présenté le projet de rapport du Comité.
54. Le Comité a adopté le projet de rapport et confié au Rapporteur la tâche de le parachever.

Chapitre VIII

Clôture de la session

55. À la 6^e séance, le 19 mai, l'Administrateur assistant, au nom de l'Administratrice du PNUD a fait une déclaration de clôture.

56. À la même séance, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud et Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a fait une déclaration.

Chapitre IX

Questions d'organisation

A. Date et lieu de la session

57. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a tenu sa dix-neuvième session du 16 au 19 mai 2016 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La réunion s'est achevée le 19 mai 2016. Le Comité a tenu six réunions. Il a également tenu une réunion d'organisation le 14 avril.

58. La création du Comité, son historique, sa chronologie et les rapports sur les travaux des précédentes sessions sont présentés dans les rapports du Comité à l'Assemblée générale¹¹.

59. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 35/202 de l'Assemblée générale, l'Administratrice du PNUD a organisé la session en appliquant les dispositions habituelles en matière de procédure.

B. Participation

60. La dix-neuvième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a réuni les représentants des États Membres des Nations Unies ou d'États participant aux travaux du PNUD. Y ont également participé des représentants d'organismes, fonds et programmes, institutions spécialisées des Nations Unies et organisations intergouvernementales ainsi que des personnes invitées à participer aux travaux en tant qu'experts. La liste des personnes présentes à la session figure dans l'annexe I du présent rapport.

C. Élection du Bureau

61. Le Comité a élu son bureau par acclamation comme suit :

Président :

Richard Nduhuura (Ouganda)

¹¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 39 et rectificatif (A/35/39 et Corr.1); ibid., trente-sixième session, Supplément n° 39 (A/36/39); ibid., trente-huitième session, Supplément n° 39 (A/38/39); ibid., quarantième session, Supplément n° 39 (A/40/39); ibid., quarante-deuxième session, Supplément n° 39 (A/42/39); ibid., quarante-quatrième session, Supplément n° 39 (A/44/39); ibid., quarante-sixième session, Supplément n° 39 (A/46/39); ibid., quarante-huitième session, Supplément n° 39 (A/48/39); ibid., cinquantième session, Supplément n° 39 (A/50/39); ibid., cinquante-deuxième session, Supplément n° 39 (A/52/39); ibid., cinquante-quatrième session, Supplément n° 39 (A/54/39); ibid., cinquante-sixième session, Supplément n° 39 (A/56/39); ibid., cinquante-huitième session, Supplément n° 39 (A/58/39); ibid., soixantième session, Supplément n° 39 (A/60/39); ibid., soixante-deuxième session, Supplément n° 39 (A/62/39); ibid., soixante-cinquième session, Supplément n° 39 (A/65/39); ibid., Soixante-septième session, Supplément n° 39 (A/67/39); et ibid., soixante-neuvième session, Supplément n° 39 (A/69/39).*

Vice-Présidents :

Diana Moya (Colombie)
Oana Rebedea (Roumanie)
Nicolas Manuel Randin (Suisse)

Rapporteur :

Purnomo Ahmad Chandra (Indonésie)

62. En l'absence du Président du Comité, les trois Vice-présidents ont présidé la séance plénière et le débat thématique de la dix-neuvième session.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

63. Le Comité a tenu le 14 avril 2016 sa réunion d'organisation à New York pour élire le bureau de sa dix-neuvième session et adopter l'ordre du jour provisoire et le programme de travail.

64. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire annoté (SSC/19/L.2) et l'organisation des travaux (SSC/19/L.3) pour sa dix-neuvième session. Un débat général a eu lieu en séance plénière les 16 et 17 mai sur les points 2, 3 et 4. Le Groupe de travail, qui a repris ses travaux le 18 mai, a examiné les points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour, en procédant à un débat de fond et a été chargé de faire des recommandations au Comité. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des documents dont le Comité était saisi à sa dix-neuvième session.

Annexe I

Liste des participants à la dix-neuvième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

États Membres des Nations Unies ou États participant au Programme des Nations Unies pour le développement

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bénin, Bolivie (État Plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'Iran), Iraq, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Libye, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mali, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Palaos, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Suisse, Thaïlande, Togo, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

Organes, fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies

Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Département de l'appui aux missions
Département de la sûreté et de la sécurité

Fonds des Nations Unies pour la population
Programme alimentaire mondial
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Volontaires des Nations Unies

Fonds international de développement agricole
Fonds monétaire international
Groupe de la Banque mondiale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation maritime internationale
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale de la Santé
Organisation panaméricaine de la santé

Organisations intergouvernementales auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission permanente

Union européenne
 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
 Agence internationale pour les énergies renouvelables
 Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
 Ligue des États arabes
 Organisation des États américains
 Organisation de la coopération islamique
 Partenaires dans le domaine de la population et du développement

Organisations intergouvernementales auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et travaux de l'Assemblée générale, mais n'ayant pas de mission permanente

Association des États de la Caraïbe
 Groupe de la Banque islamique de développement
 Union pour la Méditerranée
 Union des nations de l'Amérique du Sud

Autres entités auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et travaux de l'Assemblée générale

Union interparlementaire

Particuliers invités à participer en tant qu'experts

Jaime Miranda, Vice-Ministre de la coopération pour le développement, El Salvador

Noel González Segura, Directeur général par intérim pour la politique et la planification de la Coopération internationale, Agence mexicaine de la coopération internationale pour le développement, Ministère des affaires étrangères du Mexique

Jiajun Xu, Directeur exécutif adjoint, Center for New Structural Economics, Université de Pékin, Chine

Alaa Fahmy, Directeur du Centre égyptien de traçabilité des exportations agro-industrielles

Sean Jones, Coordonnateur adjoint, Power Africa, Agence des États-Unis pour le développement international Alikhan Baimenov, Président du Centre régional de la fonction publique à Astana (Kazakhstan)

Francis Burnett, Chef, Organisation des États des Caraïbes orientales, domaine pharmaceutique, Service des achats

Virgilio Levaggi, Directeur du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs, de l'Organisation internationale du Travail

Abha Joshi-Ghani, Vice-Président par intérim, Groupe de la Banque mondiale

Annexe II

Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était saisi à sa dix-neuvième session

Rapport préparé par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (SSC/19/1).

Rapport du Secrétaire général sur les mesures concrètes propres à renforcer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et à améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud. (SSC/19/2)

Note du Secrétaire général sur le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (SSC/19/3)

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents (SSC/19/L.2)

Note de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'organisation des travaux (SSC/18/3)

